

était une réfutation indirecte de la doctrine inconnue avant eux. Ducange cite des textes de saint Jean Chrysostome, de saint Grégoire de Nazianze, de Fortunat, non moins concluants. Peu à peu la coutume s'étendit et se précisa encore : elle devint en quelque sorte canonique et introduisit, pendant le saint sacrifice de la messe, entre la consécration et la commémoration des trépassés, la récitation de la série entière des prédécesseurs du pontife officiant. Folcuin, abbé de Lobbes, rapporte qu'à Reims, dans le milieu du ^xe siècle, il fut ordonné au sous-diacre de faire cette lecture, à voix basse, à l'oreille du célébrant, et en tête d'un catalogue de cet archevêché, on fixa le distique suivant :

*Sanctificatur enim dum sacræ oblatio mensæ,
Horum ita dicantur nomina pontificum.*

Aussi un grand nombre de ces listes se retrouvent dans des livres de sacristie : missels, bénédictionnaires, sacramentaires ; citons plus particulièrement Arles, Besançon, Trèves, Châlons, Senlis, Nevers etc. Les tablettes d'ivoire, qui avaient été primitivement employées à cet effet, ont été plus fragiles que le parchemin : elles ont été brisées ou perdues ; une mince feuille les a remplacées et leur a survécu.

Le catalogue débute avec saint Pothin, notre apôtre et notre fondateur, et jusqu'à Leidrade, sacré en 799, pour une période de six siècles et demi, il comprend quarante-six titulaires. Nous remettons de l'examiner en détail, après que nous aurons passé en revue, dans leur ordre chronologique, tous les différents auteurs qui l'ont plus ou moins exactement reproduit ; nous formerons alors une table générale des principaux d'entre eux, affectant celui-ci à la première colonne, afin qu'un simple coup d'œil rende compte des